

REGLEMENT DU CONCOURS DANSE AVEC TON SPORT 2025

Voici les règles à respecter pour participer au challenge vidéo 2025 « Danse avec ton sport ». Le non respect de l'une ou l'autre de ces règles disqualifiera automatiquement les candidats.

- Seuls les élèves des établissements adhérents à M24 peuvent participer (les élèves seront informés du concours par le chef d'établissement ou leurs enseignants à partir du 12 novembre 2025 ou par voie d'affichage ou en se rendant sur notre site M24 Sport Santé).
- La vidéo envoyée ne devra pas excéder 45 secondes.
- Le message l'accompagnant devra obligatoirement comporter les noms des élèves, leur classe et le nom de l'établissement, ainsi qu'un numéro de téléphone et/ou une adresse mail de la famille des élèves.
- Le tout devra être adressé à M24 Sport Santé entre le 12 novembre et le 30 novembre 2025 au plus tard par mail à l'adresse suivante : dansetonsportm24@gmail.com OU sur le compte Instagram de M24 (envoyer sur le mail ou sur Instagram, pas sur les 2). Il est recommandé d'éviter les fichiers trop lourds.
- On peut se filmer seul, à deux ou à trois élèves maximum.
- Une seule vidéo est autorisée par élève ou groupe d'élèves.
- Les noms des lauréats seront publiés sur le site internet de M24 et sur les comptes Instagram et LinkedIn. M24 se réserve le droit de diffuser certaines vidéos, sauf mention express d'un refus de diffusion par les participants. Cette mention n'empêche nullement de participer au challenge.
- Les lots seront transmis aux établissements scolaires à partir du 15 décembre. Certains lots (places de matchs) seront consommables entre janvier 2026 et avril 2026, selon la mise à disposition par les clubs partenaires.